



En début d'année, nous vous avons alertés sur le danger de mettre en place, sans concertation, une check-list dédiée au bloc opératoire, inadaptée à notre pratique quotidienne. Nous ne reviendrons pas sur la méthodologie de l'article princeps qui a abouti à cette check-list. Toutefois, sa mise en place faisant partie des priorités des experts visiteurs dans le cadre de la certification des établissements V 2007 et V 2010, la rédaction d'une check-list spécifique était indispensable.

Grâce à l'action concertée du SYNMAD, de la SFED et de la HAS, cette check-list a pu voir le jour dans une forme acceptable. Cette procédure, que vous pourrez retrouver sur le site de la HAS et le site de la SFED, a été nettement simplifiée par rapport à celle des blocs opératoires et ne fait que formaliser ce que nous faisons au quotidien.

En effet, s'assurer de l'identité du patient, du type d'endoscopie réalisée, que le patient soit à jeun, qu'il ait bien fait sa préparation, que la gestion des antiagrégants plaquetaires ait été déclinée en fonction des recommandations de la SFED, et au final s'assurer que les prélèvements à visée anatomopathologique soient bien identifiés et adressés au bon correspondant, sont les gages d'une endoscopie de qualité, ce qu'a toujours défendu le SYNMAD.

Cette check-list sécurité du patient en endoscopie digestive, portée par la SFED, a été validée sans aucune modification par le collège de la HAS et est la première check-list disponible pour les spécialités médico techniques. Ceci prouve, une fois de plus, l'investissement important de notre spécialité dans la démarche qualité. Il faut remercier ici la réactivité et le travail accompli par la SFED et, souligner l'esprit d'écoute de la HAS et de son directeur. Cette check-list est bien sûr opposable, lors de la visite de certification de vos établissements, pour toutes les unités d'endoscopie digestive, que ces unités soient intégrées dans un bloc opératoire (il ne conviendra donc pas d'appliquer la check-list bloc opératoire), ou dans les unités dites interventionnelles. Par contre, cette check-list n'est ni obligatoire ni opposable dans les cabinets médicaux.

Le SYNMAD a insisté, auprès de la HAS et de la SFED, pour que cette check-list soit évaluée dans le futur pour éventuellement la modifier en fonction des items inopportuns ou manquants. A ce propos, en fonction de vos conditions de travail locales et de vos procédures internes, il est possible d'amender cette check-list, bien évidemment en s'appuyant sur la CME de votre établissement et en argumentant les modifications.

L'amélioration des pratiques professionnelles doit être évaluative et formative et non pas normative. Le SYNMAD restera très vigilant quant aux conséquences de l'application de cette check-list. Nous vous demandons, en cas de problème éventuel lors de la mise en place de cette procédure ou lors de la visite de certification de votre établissement, de nous tenir au courant.

Docteur Thierry HELBERT
Président du SYNMAD
Juin 2010

« Les propos exprimés dans les numéros du Journal Faxé n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs »



SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS FRANÇAIS SPECIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF

Le syndicat est là pour vous répondre sur toutes les questions qui concernent votre pratique libérale ou hospitalière, CCAM, parcours de soins ...

Inscription gratuite à la newsletter sur le site du Synmad. (Contact/ Recevez nos infos par mail)

N'oubliez pas de demander votre bulletin d'adhésion pour l'année 2009

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30 ou 01 44 29 01 23 – Fax : 01 40 54 00 66

Email : Synmad@wanadoo.fr - www.synmad.com

Docteur Franck DEVULDER : Rédacteur en Chef

Jean-Fablen REY : Directeur de publication

Editions DUREY

706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE

Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18 - E-mail : ejournalhge@orange.fr

Archives : www.regifax.fr